



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aménagement du territoire : budget

Question écrite n° 36102

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire sur le fait que la politique des territoires souffre d'une diminution incompréhensible de ses crédits. L'aménagement du territoire voit ses crédits baisser de 10 % par rapport à 2007 soit 288 millions d'euros. Il lui demande quels sont réellement les moyens dont il dispose pour son action ministérielle.

## Texte de la réponse

Le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », qui porte sur les moyens de fonctionnement et d'intervention de la DIACT, est en mesure d'accompagner les grandes mutations de notre territoire tout en s'inscrivant pleinement dans la politique de maîtrise des dépenses publiques. Ses autorisations d'engagement s'élèvent à 344 MEUR, ce qui constitue une progression de 22 %, et les crédits de paiement s'élèvent à 337 MEUR. Cette augmentation des autorisations d'engagement permet de poursuivre le double objectif de cohésion et de compétitivité, qui se traduit notamment par la mise en oeuvre des contrats de projet, la redynamisation des territoires confrontés au redéploiement des armées, le soutien aux projets créateurs d'emplois dans les territoires et le développement des pôles de compétitivité.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36102

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2008, page 10076

**Réponse publiée le :** 27 janvier 2009, page 724